

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC161

présenté par

Mme Charrière, M. Damien Adam, M. Bonnell, M. Bois, Mme Brulebois, M. Cabaré,  
Mme Jacqueline Dubois, M. Baichère, Mme Oppelt, Mme Osson, M. Cédric Roussel,  
Mme Muschotti, Mme Gomez-Bassac, Mme Piron, Mme Cazarian, Mme Mörch, Mme Racon-  
Bouzon, Mme Amadou, M. Cormier-Bouligeon, Mme Rilhac, Mme Liso, Mme Colboc, M. Sorre,  
Mme Provendier, M. Testé, Mme Calvez et M. Gérard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 312-15 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les élèves de collège sont sensibilisés à la notion de bien commun ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'enseignement moral et civique articule des valeurs et des savoirs multiples à la fois littéraires, scientifiques, historiques et juridiques. Il permet de développer la culture morale et civique des élèves et de leur inculquer la faculté de discernement et d'appréciation des situations et des savoirs ainsi que la construction de leurs opinions propres et éclairées.

Le bien commun est une notion qui englobe un grand nombre de matières et de sujets tant au niveau philosophique qu'économique.

Si, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, il est question de l'insertion dans la société et de l'épanouissement intellectuel personnel de l'élève, qui se construit à travers les différents savoirs dispensés, il est également important de veiller à transmettre les valeurs attachées au bien commun et au collectif. Cet épanouissement individuel n'est, en effet, pas incompatible avec la prise de conscience d'évoluer en compagnie d'individus aux intérêts convergents.

Cet enseignement combine ainsi un enseignement à la fois moral et civique. D'un point de vue moral, il doit permettre aux élèves de construire leur appréciation de la morale dans le cadre de leur appartenance à la communauté humaine. D'un point de vue civique, il dispense les valeurs et principes de la République fondant le pacte républicain, garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen.

Intégrer la notion de bien commun à ces deux composantes permettra d'initier les élèves de collège à certains concepts et principes fondamentaux tels que la participation des individus à l'avancée de la société, la contribution de chacun à l'impôt, les droits et les devoirs envers les autres qui incombent à tous et la poursuite et la défense de l'intérêt général.

Il est ainsi important d'aborder la notion de démocratie au-delà des simples considérations liées à la loi et au droit mais aussi d'ouvrir les esprits à la communauté dans le cadre d'un débat ouvert, gouverné par l'éthique de la discussion.